



COMMUNIQUE DE PRESSE – CONSEIL PROVINCIAL DU 22 NOVEMBRE 2018

## LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT ÉLIT SON NOUVEAU COLLÈGE ET VOTE SA DÉCLARATION DE MAJORITÉ

Le Conseil provincial s'est réuni ce jeudi 22 novembre 2018 pour une séance importante.

A son ordre du jour figurait, en effet :

- l'élection du Président du Conseil provincial et la constitution du Bureau;
- le vote sur le Pacte de Majorité;
- l'élection des membres du Collège provincial et du Président du Collège;
- la prise de connaissance de l'identité des différents chefs de groupe.

\*\*

C'est le Conseiller provincial MR Armand Boite qui a été désigné pour présider l'assemblée durant cette mandature 2018-2024. Cet ancien échevin de la Ville de Tournai sera entouré de Jean-Pierre Lépine (PS) et Luc Parmentier (Ecolo) en tant que vice-présidents et de Marc Boitte et Laurence Meire (PS) comme secrétaires.

\*\*

Le Pacte de Majorité a confirmé la coalition PS-MR composée de 27 conseillers socialistes et 12 libéraux. La **déclaration** votée au Conseil provincial, majorité contre opposition, contient les orientations principales défendues par cette coalition :

- « **La Province une institution d'avenir** » : la majorité exprime une « *volonté de clarifier les compétences de chaque niveau de pouvoir dont le niveau provincial* », et ce, au nom du principe de subsidiarité. Les partenaires considèrent que les provinces doivent se spécialiser autour d'un socle de compétences : l'enseignement secondaire, supérieur et de promotion sociale, la formation, la culture, l'action sociale, la santé, la sécurité civile, etc. Le renforcement de la supracommunalité est un autre objectif majeur annoncé par la nouvelle majorité.
- « **La Province de Hainaut, pionnière démocratique** » : La Province veut impliquer davantage les Hainuyers au processus décisionnel de l'Institution en

mettant notamment en place une commission citoyenne « *chargée de débattre périodiquement de thématiques relevant des compétences provinciales* ».

La nouvelle majorité s'engage également à la poursuite de la rationalisation des Asbl, à l'information du citoyen et à l'actualisation du fonctionnement des organes provinciaux que sont le Conseil, le Collège provincial mais également le Gouverneur.

- « **Des moyens budgétaires suffisants pour remplir les missions** » : face à la réduction des recettes de transfert que connaissent les provinces, la majorité s'engage à rechercher toutes les pistes favorisant la réduction des dépenses internes tout en préservant les moyens consacrés aux politiques externes et à la supracommunalité.

\*\*

**Le nouveau Collège provincial** élu par l'assemblée se présente selon l'ordre suivant :

- Serge Hustache (PS), par ailleurs désigné Président,
- Fabienne Devilers (MR)
- Fabienne Capot (PS)
- Pascal Lafosse (PS)
- Eric Massin (PS)

**Les chefs de groupe** des différents partis représentés au sein du Conseil provincial sont : Dorothée De Rodder (PS), Valéry Gosselain (MR), Philippe Lesne (Ecolo), David Lavaux (cdH et Luc Vandenameele (PTB).

\*\*

#### **RÉPARTITION DES COMPÉTENCES AU SEIN DU COLLÈGE PROVINCIAL**

A l'issue du Conseil provincial de ce 22 novembre, le nouveau Collège s'est réuni pour la première fois et a arrêté une répartition des compétences en son sein de la manière suivante.

**Serge Hustache (PS)** : outre la présidence, il a en charge le budget et les finances, le patrimoine, la communication, la supracommunalité, la coopération internationale et les projets européens. L'elzezellois préside également l'enseignement du Hainaut occidental. Il est l'interlocuteur provincial des autres niveaux de pouvoir.

**Fabienne Devilers (MR)** : ses compétences sont la promotion de la santé et l'éco-développement territorial, en ce compris Hainaut Ingénierie Technique. L'élue de Charleroi préside également la politique de mise au travail de la personne handicapée.

**Fabienne Capot (PS)** : la députée louviéroise est renouvelée dans ses compétences : la culture et le tourisme. Elle a également dans son portefeuille l'enseignement de la région du Centre.

**Pascal Lafosse (PS)** : l'élu montois gère la politique générale de l'enseignement secondaire et de promotion sociale ainsi que des CPMS et l'enseignement de Mons-Borinage. Il est, en outre, en charge de la formation, des ressources humaines et de l'informatique

**Eric Massin (PS)** : l'élu de Charleroi assume une triple responsabilité au sein du Collège provincial : la politique générale de l'action sociale, les sports et l'enseignement supérieur (Haute Ecole provinciale Hainaut Condorcet). Il a, en outre, en charge l'enseignement de la région de Charleroi.